

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

AGRICULTURE URBAINE

Le conseil municipal de Brossard adopte son plan d'action 2022-2023

Brossard, 15 juin 2022 – La Ville de Brossard est fière de poursuivre ses efforts environnementaux en adoptant son plan d'action en agriculture urbaine 2022-2023. Le Plan d'action consolide l'engagement de la Ville et priorise 50 actions à concrétiser d'ici 2023, dont certaines sont déjà réalisées ou en cours de réalisation.

L'agriculture urbaine comme orientation phare en développement durable

Les nombreuses actions proposées sont articulées autour de sept orientations ambitieuses issues de la *Politique d'agriculture urbaine* de la Ville de Brossard, qui servent de lignes directrices à l'intégration et au développement de l'agriculture urbaine sur le territoire :

1. Agir collectivement afin de déployer les efforts nécessaires pour devenir une ville nourricière ;
2. Mettre en valeur les possibilités propres à Brossard afin qu'elle devienne une référence en agriculture urbaine ;
3. Affirmer l'engagement de la Ville en matière d'agriculture urbaine ;
4. Encourager le développement d'une agriculture commune et inclusive sur le territoire, tout en conférant à Brossard une identité propre ;
5. Favoriser la création de partenariats entre les divers acteurs pour le développement de l'agriculture urbaine ;
6. Informer, sensibiliser et éduquer la population aux dimensions et enjeux de l'agriculture urbaine ;
7. Encourager l'implication des citoyennes et citoyens dans les projets d'agriculture urbaine et reconnaître celle des bénévoles.

Des projets pour récolter les idées

L'implication citoyenne étant centrale au plan d'action, les Brossardoises et Brossardois seront encouragés, à travers une panoplie de projets et d'activités, à adopter différentes pratiques en agriculture urbaine. La Ville s'engage notamment à développer un réseau d'aménagements comestibles urbains, qui sera mis à la disposition des citoyens. Une parcelle regroupant une variété de végétaux est d'ailleurs déjà érigée à titre de démonstration sur le terrain de l'hôtel de ville. Un projet pilote de jardin d'aménagement ornemental comestible est également mis à leur disposition sur un terrain municipal et présente l'étendue de possibilité qu'offre l'agriculture urbaine.

« L'agriculture urbaine est un mouvement en plein essor et est au cœur de nos priorités avec la panoplie de bénéfices environnementaux et socioéconomiques que celle-ci génère. Le Plan adopté hier est un pas important vers l'atteinte de nos objectifs sur le territoire, il démontre le sérieux de notre démarche par la réalisation d'une cinquantaine d'actions concrètes qui seront menées à bien d'ici la fin de 2023 », a souligné la mairesse, Doreen Assaad.

La collaboration au cœur de la réussite

Afin d'assurer une meilleure compréhension des responsabilités entourant la planification et la réalisation d'activité en agriculture urbaine, le Plan met également en lumière la répartition des responsabilités des différentes directions de la Ville par secteur d'activités.

« Une fois de plus, la collaboration avec la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) pour l'élaboration du Plan permet de répondre aux besoins et enjeux de Brossard. Les valeurs véhiculées par l'agriculture urbaine rejoignent toutes les générations et c'est en travaillant ensemble que nous pourrons assurer la réussite des projets, la création de milieux de vie de qualité et la préservation de l'environnement », a conclu Sophie Allard, présidente de la CEDD et conseillère municipale.

Pour consulter le Plan d'action en agriculture urbaine 2022-2023, visitez le brossard.ca/agriculture

– 30 –

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél.: 450 923-6311

brossard.ca

 **brossard**